



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **10 décembre 2012**

Délibération n° 2012-3388

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Vénissieux

objet : Viabilisation de terrain en vue de la reconstruction du lycée Jacques Brel - Individualisation
complémentaire d'autorisation de programme

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur Abadie

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 30 novembre 2012

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 12 décembre 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mmes Domenech Diana, Guillemot, MM. Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mmes Laurent, Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mme Perrin-Gilbert, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Barral (pouvoir à M. Crimier), Albrand (pouvoir à M. Millet), Mme Bailly-Maitre (pouvoir à M. Lévêque), MM. Balme (pouvoir à M. Plazzi), Chabert (pouvoir à M. Gignoux), Dumas (pouvoir à M. Quiniou), Gléréan (pouvoir à M. Suchet), Havard (pouvoir à M. Huguet), Mme Pesson (pouvoir à M. Sécheresse), M. Turcas (pouvoir à M. Buffet), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à Mme Tifra).

Absents non excusés : M. Buna, Mme Bab-Hamed, MM. Bolliet, Giordano, Mme Palleja.

Conseil de communauté du 10 décembre 2012**Délibération n° 2012-3388**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Vénissieux

objet : **Viabilisation de terrain en vue de la reconstruction du lycée Jacques Brel - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 21 novembre 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le projet de prolongement de la rue Monmousseau et des opérations liées consiste à viabiliser les terrains (voirie et eau) en vue de la reconstruction du lycée Jacques Brel sur l'îlot Démocratie à Vénissieux.

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0455 du 15 décembre 2008, a approuvé l'inscription de cette opération à la programmation pluriannuelle d'investissements 2009-2014, dans le cadre de sa politique : Construire une métropole à dimension humaine - Favoriser la mixité - Favoriser le renouvellement des grands quartiers d'habitat social et leur intégration dans le projet urbain du territoire.

En effet, le quartier Démocratie à Vénissieux a fait l'objet d'une dé-densification importante de 1983 à 1994 avec la démolition de tours. Il s'agit à présent de réenclencher le processus d'urbanisation.

Ce site est d'un intérêt majeur pour la ville puisqu'il crée le lien entre le centre-ville et le quartier des Minguettes ainsi qu'entre le quartier Monmousseau et le site de la Glunière.

L'arrivée du tramway T 4 a apporté un nouvel élan au secteur. Le choix de la Région Rhône-Alpes de reconstruire la cité scolaire Jacques Brel sur l'îlot Démocratie, au contact du tramway, offrira aux futurs lycéens un équipement de première importance.

La Communauté urbaine de Lyon s'est engagée à favoriser le transfert de cette cité scolaire qui recevra, à terme, 1 000 élèves.

Le projet de la Communauté urbaine prévoit donc un prolongement de la rue Monmousseau jusqu'à la rue de la Démocratie, la reprise de la rue Dreyfus actuelle ainsi que la création d'espaces publics liés à ces voiries. En particulier, un parvis sera créé devant le lycée ainsi qu'un espace végétalisé dans le triangle formé par les rues Monmousseau prolongée, Dreyfus et Démocratie. Cet espace accueillera en sous-sol un bassin enterré de gestion des eaux pluviales du secteur.

Le profil de la rue Monmousseau prolongée sera composé d'une chaussée double sens de 7 mètres de large, de trottoirs de part et d'autre et d'un espace vert côté Lycée.

La rue Dreyfus sera recalibrée comme une voie de desserte riverains en sens unique montant.

Le parvis du futur lycée sera traité en béton désactivé ; un quadrillage de bandes lisses en ciment soulignera les accès principaux du lycée. Un système d'emmarchement et de zones de replat pour l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite sera mis en place pour relier le parvis aux voiries. Les marches d'escaliers seront en béton sablé de même formulation que l'ensemble du parvis afin d'obtenir une homogénéité de traitement.

L'espace végétalisé proposera un engazonnement et des plantations basses compatibles avec la présence du bassin enterré en sous-sol.

La présente demande d'individualisation complémentaire d'autorisation de programme porte sur les travaux de voirie et de bassin.

Le montant global de l'opération est évalué à 2 425 000 € TTC.

L'opération a fait l'objet d'une individualisation partielle d'autorisation de programme par délibération n° 2009-0653 du 6 avril 2009 pour les études et les travaux préparatoires d'un montant de 350 000 € TTC sur le budget principal.

Il est donc proposé une individualisation complémentaire d'autorisation de programme pour un montant de 2 075 000 € TTC sur le budget principal ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve la création des aménagements nécessaires à la viabilisation de terrain en vue de la reconstruction du lycée Jacques Brel à Vénissieux.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, sur l'opération n° 0P09O1974 pour un montant total de 2 075 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, réparti selon l'échéancier suivant :

- en dépenses :

. 1 375 000 € TTC en 2013,

. 700 000 € TTC en 2014.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 2 425 000 € TTC en dépenses.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 12 décembre 2012.